



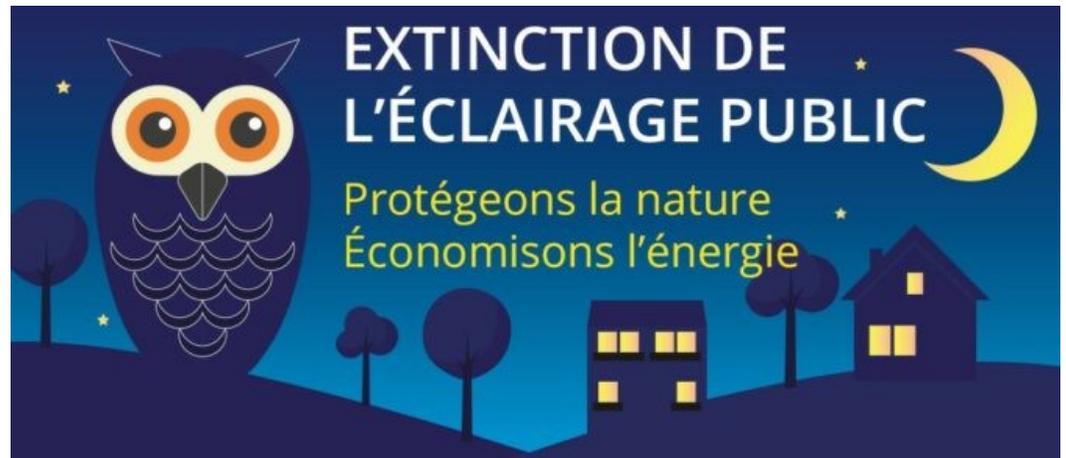
Coudes.info

Lettre d'informations municipales n°1-mars 2021

Environnement.

" Chers citoyennes, chers citoyens, vous informer de l'action municipale est une chose importante. Le site Coudes.fr de la commune et la page facebook Coudes info permettent une communication instantanée mais qui ne touche pas tout le monde. Afin d'avoir une communication plus régulière sur les points importants, nous créons donc une lettre d'information municipale qui sera plus fréquente que les bulletins municipaux. Ces derniers continueront leur existence une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée."

Chaque jour, le changement climatique est de plus en plus palpable. Afin de préserver la terre de nos enfants et de favoriser notre environnement, chaque action des particuliers comme des collectivités est important. Le conseil municipal s'engage dans ce sens dans plusieurs directions.



Depuis 2015, l'éclairage public s'éteint la nuit dans le village sauf dans sa traverse. Afin de lutter contre la pollution lumineuse, contre le gaspillage énergétique et afin de réduire nos gaz à effet de serre, cette extinction est étendue à la totalité de la commune aux mêmes

Réduire notre consommation énergétique.



En 2020, la consommation d'électricité et de gaz a atteint 60 000 euros pour l'ensemble des bâtiments communaux et de l'éclairage public. Cette somme représente 9,7 % du budget de fonctionnement 2020. L'éclairage public est responsable des deux tiers de cette somme.

Avec le S.I.E.G, nous avons fait le constat que sur plus de 440 points lumineux, un seul est en technologie LED, et 290 sont considérés comme vétustes avec des consommations sans commune mesure avec les technologies actuelles.

La commune va donc s'engager dans le programme pluriannuel du S.I.E.G pour rénover son éclairage public en technologie LED. Les économies d'énergies générées permettront d'amortir l'investissement en 7 ans et de baisser notre bilan carbone. Cette politique d'économie d'énergie compensera aussi la hausse des tarifs à venir.



Nettoyage de Printemps
Samedi 10 avril de 10h à 13h

RDV pour une matinée citoyenne
Déambulation par petits groupes dans le village pour nettoyer les déchets qui jonchent nos fossés et caniveaux.

Un café vous sera offert avant le départ et un verre de l'amitié viendra clôturer cette matinée
Prévoyez des gants et des gilets jaunes.
Les enfants devront être accompagnés d'un parent.

Mobilisons nous pour réaliser cette action solidaire
Renseignement en Mairie

Vitesse et stationnement : un constat partagé



La problématique essentielle relevée par les habitants de Coudes est celle du stationnement et de la vitesse; problème de vitesse dans la majorité de la commune, problème de stationnement essentiellement dans le centre-bourg et l'artère principale. La topographie du village en est l'une des causes. La Route principale est à forte déclivité, mais c'est aussi l'axe sur lequel se situent la majorité des commerces, l'école, les services techniques et administratifs de la Mairie. Le centre bourg, typique des villages anciens de la région a des rues étroites qui permettent peu de stationnement et qui sont, de surcroît circulables dans les deux sens. Il n'existe pas ou peu d'espace en centre-bourg pour créer du stationnement. Cette situation n'est pas particulière à notre village et comme dans beaucoup d'autres, ces deux problèmes entraînent des conflits d'usage entre résidents et usagers des

services et des commerces.

En plus de ces problématiques structurales, le village est confronté, comme tous les villages à des utilisations de l'espace public qui ne sont pas satisfaisant pour le bien-être de tous. Parmi ces comportements gênants, on peut noter le stationnement de (très) longue durée dans des espaces qui doivent être partagés à proximité des commerces, le stationnement de nombreux véhicules utilitaires qui obstruent les vitrines ou prennent plusieurs places, le stationnement sur les places handicapées sans carte de mobilité réduite.

Le conseil municipal est conscient de ces problèmes. Mais aussi de ses limites pour agir notamment pour le stationnement qui nécessite un investissement citoyen. Nous travaillons sur ces sujets et nous voulons donner des réponses pragmatiques que nous validerons après les avoir essayées

« Agir avec pragmatisme, c'est essayer des solutions possibles, évaluer leurs résultats avant de les valider par un aménagement qualitatif. »



Une vitesse excessive

Les entrées de villages connaissent une vitesse excessive. Route de Champeix, la moyenne d'entrée dans Coudes est supérieure à 60 km/heure dans les deux sens. Le conseil municipal poursuit avec le Conseil départemental le projet d'aménager cette entrée de bourg pour réduire la vitesse.

Dans la descente de l'avenue Jean Jaurès la limitation de vitesse à 50 km/heure est trop importante à l'endroit où se situent école, commerces et services municipaux. Si la vitesse moyenne est majoritairement respectée, les excès de vitesse restent nombreux. La vitesse à 50km/heure n'est plus adaptée à notre centre-bourg du fait de l'affluence des personnes dans ce lieu. Le conseil municipal fera évoluer cette zone en zone trente kilomètres/heure pour la sécurité de tous. Cette zone trente kilomètres/heure s'étendra, dans un premier temps, du haut de l'avenue Jean Jaurès au rond point de l'avenue de la Libération. Cette zone trente est étendue à toutes les rues du centre-bourg et pourra évoluer vers les autres secteurs du village selon l'évaluation de son efficacité.

Le but de ces évolutions est de renforcer la sécurité de tous afin que notre village soit un lieu agréable aux espaces partagés. Mais c'est avant tout, le fruit d'une demande citoyenne importante.

Une **zone 30** délimite un périmètre urbain dans lequel la vitesse du trafic est modérée pour favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie. La vitesse maximale autorisée est de **30** kilomètres par heure pour tous les véhicules.

Organiser le stationnement.

Les arrêts sont fréquents pour accéder aux commerces du centre-bourg, souvent en toute insécurité et en conflit d'usage avec les habitants.

Le conseil municipal a donc décidé de création de places de stationnement bleues limitées à 20 minutes le long de la pharmacie et sur l'espace dédié au bus à l'école. (Interdit aux heures d'arrivée de bus). Plusieurs places bleues vont aussi desservir le bar, l'hôtel de la Poste, la fleuriste et l'esthéticienne.

Dans le même temps nous organisons le stationnement aujourd'hui anarchique vieille route d'Issoire en créant une dizaine de places en épi le long de l'aire de jeu et 10 places sous le pont de Vic-Le-Comte. Cela nécessite de passer cette portion en sens unique de circulation et ainsi de limiter la vitesse excessive à cet endroit. Nous ferons en même temps un marquage au sol des places de stationnement autorisées autour de l'église.

Afin de réduire le stationnement de longue durée, un arrêté sera pris pour limiter celui-ci à 72 heures, aux mêmes endroits depuis le viaduc jusqu'au cabinet médical avenue de la Libération, sur la place du bar. De même, les véhicules utilitaires et de fort gabarit seront invités à stationner dans d'autres zones que les rues étroites du centre-bourg et devant les commerces.

Nous voulons tester ces solutions avec pragmatisme et évaluer leur efficacité avant de les pérenniser. Ces mesures répondent à la demande de nombreux citoyens qui nous sollicitent quotidiennement. Nous élargirons au fil du temps cette réflexion à d'autres parties du village.



Aménagement de 10 places de parking sous le pont de Vic-le-Comte permettant d'organiser le stationnement anarchique et de libérer les trottoirs pour les piétons. Cet aménagement effectué par l'équipe technique s'est fait à faible coût. Un aménagement qualitatif sera envisagé seulement si cette opération est jugée efficace.



La zone bleue permet de partager l'espace en facilitant l'accès aux commerces et aux services en limitant le temps de stationnement. C'est une demande récurrente de nos commerçants pour pérenniser leur entreprise mais qui doit cohabiter avec le stationnement résidentiel. Ce stationnement limité à 20 minutes sera effectif de 8h30 à 18h00 pour permettre le stationnement résidentiel le reste du temps. Une mutualisation d'un garde champêtre est envisagée entre plusieurs communes du secteur pour mettre en place ces préconisations.

Le critérium du Dauphiné 2021 à Coudes !

Le fameux critérium du Dauphiné 2021 rassemblant les stars du cyclisme mondial passera trois fois par notre commune le 30 mai 2021.

Cette première étape du critérium s'élancera d'Issoire pour y revenir en plusieurs boucles d'une étape de 181 km.

Les coureurs traverseront notre commune en provenance de Chadeuleuf et en direction d'Yronde.

Trois passages sont prévus entre 14h30 et 16h20. Nous leur réserverons notre meilleur accueil

Notre commune sera dévouée au cyclisme puisqu'elle verra également le passage du 5ème tour de l'Agglomération du Pays d'Issoire le 9 mai 2021 lors de sa seconde étape



La fibre arrive !

Prévue initialement pour 2022, l'installation de la fibre s'est accélérée depuis quelques mois sur notre commune. Le réseau souterrain est terminé, le réseau aérien prendra un peu plus de temps mais devrait être terminé pour l'été.

La commercialisation a débuté dans certains quartiers. Ce sont les opérateurs qui informent leurs clients.



Ouverture de la Boulangerie TOUPIN

Nous souhaitons la bienvenue à la Boulangerie Toupin.

Ouverture le Lundi 15 Mars 2021

Horaires d'ouverture :

Lundi / Mardi/ Jeudi / Vendredi 6h—13h et 15h-18h

Samedi 6h-13h

Dimanche 6h-12h30

Fermé le mercredi



f L'info à Coudes, c'est :

www.coudes.fr ou Coudes info sur facebook
Si vous souhaitez recevoir les lettres d'information et les bulletins de manière dématérialisée, envoyez-nous votre nom, votre adresse et votre mail à :

secretariatcoudes@orange.fr



S.I.C.T.O.M : des résultats honorables !

Afin de simplifier la collecte des déchets dans des rues étroites, le SICTOM a remplacé des bacs individuels par des bacs collectifs.

De même, il a été décidé en concertation avec la population concernée, d'organiser des points de collectes pour les immeubles qui ne peuvent rentrer leurs poubelles afin d'éviter l'encombrement des rues.

